



349, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5L2

Région des Laurentides

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par la soussignée, qu'à sa session ordinaire du 19 février 2020, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des règlements et résolutions concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Saint-Jérôme, Prévost, Saint-Colomban et Sainte-Sophie.

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, les règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

- Saint-Jérôme : résolutions : PPCMOI-2019-00109, PPCMOI-2019-00147 ;
règlements : 0309-442, 0309-443 ;
- Prévost : règlements : 601-65, 601-66, 602-5 ;
- Saint-Colomban : règlements : 3009, 3001-2019-08 ;
- Sainte-Sophie : règlement : 1285-2019.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau de l'hôtel de ville de Saint-Jérôme, Prévost, Saint-Colomban, Sainte-Sophie ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 25^e jour de février 2020.

Josée Yelle, directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe